

### Retour des maths obligatoires à la rentrée 2023



Le SYNEP CFE-CGC l'attendait, Pap NDIAYE l'a fait...Ce 13 novembre, le Ministre a pris la décision de réintégrer l'enseignement des mathématiques à la rentrée 2023 pour tous les lycéens de la filière générale en classe de première. Il veut également faire de 2023 « l'année de promotion des mathématiques » avec deux objectifs : « réconcilier tous les élèves avec cette discipline » et « promouvoir l'égalité filles-garçons ». Pour ce faire, des groupes à effectifs réduits seront mis en place dès la classe de 6ème et l'objectif de la parité est fixé d'ici 2027 dans les spécialités dites sélectives. Monsieur NDIAYE va -t-il faire la même chose pour la filière littéraire où le manque de garçons est criant ? Sinon, n'y aurait-il pas là une forme de discrimination ?

Pour rappel, en 2019 le ministre Blanquer avait fait le choix de ne pas intégrer les maths au tronc commun. En 2021, la discipline était revenue dans les débats à la suite d'une note de la DEPP (Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance) qui pointait une forte baisse des heures dispensées en maths depuis la réforme. Ainsi, face aux multiples demandes de renforcer la place des mathématiques au lycée, le nouveau ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse NDIAYE, crée une option facultative de maths pour les élèves de première à la rentrée 2022. Mais cette option n'a fait que peu d'émules puisque moins de 10% des élèves l'auraient choisie.

Le SYNEP CFE-CGC rappelle tout de même que c'est au printemps 2023 que la première promotion de bacheliers issus de la réforme « Blanquer » du lycée passera les concours d'accès aux grandes écoles après un passage en classe préparatoire. Or, les professeurs de mathématiques sont inquiets car le niveau des étudiants est déplorable : ces derniers sont nombreux à être incapables de calculer ou de résoudre une équation simple de niveau collège.

Il est donc important que tous les élèves de lycée aient une culture commune en mathématiques tout en adaptant les contenus car, si pour certains élèves cette discipline est un véritable plaisir, pour d'autres c'est actuellement un réel cauchemar !

Le SYNEP CFE-CGC espère que les ambitieux objectifs de Monsieur NDIAYE ne se dégonfleront pas comme des ballons de baudruche, faute de moyens et d'enseignants...En effet comment sera financé par exemple le « module de réconciliation » en seconde ?



Mais peut-être qu'avec 1h30 de maths pour tous par semaine en classe de première, Monsieur NDIAYE espère-t-il moins d'élèves en spécialité maths, ce qui permettrait une nouvelle répartition des heures et des enseignants.

Et pourquoi les élèves ne se réconcilieraient-ils pas aussi avec la langue française ?

**Sylvie TUROWSKI**, professeur de Lettres Modernes

**Le « billet d'humeur » d'Evelyne du 13 novembre 2022 :**

**« Une crise de recrutement qui s'accroît. A qui la faute ? »**

[https://www.synep.org/evelyne\\_2022.htm#rplcpxwfh](https://www.synep.org/evelyne_2022.htm#rplcpxwfh)

### AGENTS DE L'ÉTAT : LIVRET SPÉCIAL « ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 »

Dans ce livret à consulter, vous y trouverez :

- La **Profession de foi du SYNEP CFE-CGC** (en pages de couverture)
- **Pour quoi « Voter SYNEP CFE-CGC » ?** Comment et quand voter ?
- **Pourquoi « voter SYNEP CFE-CGC » ?** avec quelques exemples de nos actions.
- **Des informations :**
  - La **rémunération des heures de vie de classe**
  - Toutes les **GRILLES SALARIALES**
  - Comment accéder à la **HORS CLASSE**, à la **CLASSE EXCEPTIONNELLE**.
  - Les taux horaires des heures supplémentaires annuelles (**HSA**) et effectives (**HSE**)
  - Le **complément de service** sur plusieurs établissements qui ouvre droit à **1 h de réduction de service**
  - Les **MUTATIONS** : De l'Éducation nationale vers l'enseignement agricole, et vice-versa.  
Pour rendre possible certaines mutations, il faut parfois demander un **CHANGEMENT D'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION**
  - Votre **MUTUELLE SANTÉ** : Remboursement des 15 € de votre mutuelle complémentaire santé - Résiliation infra annuelle - **Mnec**, partenaire du SYNEP CFE-CGC
- **RETRAITE :**
  - **Position du SYNEP CFE-CGC concernant la réforme des retraites**
  - **Estimation gratuite** du montant de la retraite selon plusieurs hypothèses de départ et accompagnement dans les démarches pour les adhérents SYNEP CFE-CGC
- **Le saviez-vous ? :**
  - Le dispositif **CESU** (Chèque emploi-service universel) pour garde d'enfants (0/6 ans).
  - La **prime d'activité**, non imposable : Y êtes-vous éligible ?
  - **GIPA** (garantie individuelle du pouvoir d'achat pour les agents de l'état) : utilisez notre calculateur pour savoir le montant de la prime qui vous sera versée en fin d'année 2022.

Consultez notre livret SPÉCIAL « ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 » :

[https://www.synep.org/special\\_elections\\_professionnelles\\_2022.pdf](https://www.synep.org/special_elections_professionnelles_2022.pdf)

**Pour faire entendre votre voix :**

**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 - Élections professionnelles CCMMEP-CCMA  
Agents de l'État : Votez et faites voter SYNEP CFE-CGC**

\* \*

#### **Enseignement privé non lucratif (EPNL) et Enseignement agricole privé (EAP)**

Mise en ligne de l'**avenant n°1 du 4 novembre 2022 à l'Accord EEP Santé** du 31 janvier 2022. Il est à durée indéterminée et prend effet au 1er janvier 2023. Le SYNEP CFE-CGC ne sera pas signataire.

[https://www.synep.org/idcc3218\\_7520\\_9999\\_avenant\\_1\\_du\\_2022\\_11\\_04.pdf](https://www.synep.org/idcc3218_7520_9999_avenant_1_du_2022_11_04.pdf)

Accord EEP Santé. Le SYNEP CFE-CGC n'est pas signataire

[https://www.synep.org/idcc3218\\_7520\\_9999\\_accord\\_eep\\_sante\\_du\\_2022\\_01\\_31.pdf](https://www.synep.org/idcc3218_7520_9999_accord_eep_sante_du_2022_01_31.pdf)